Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 17 (1930)

Heft: 10

Rubrik: Chronique genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique genevoise

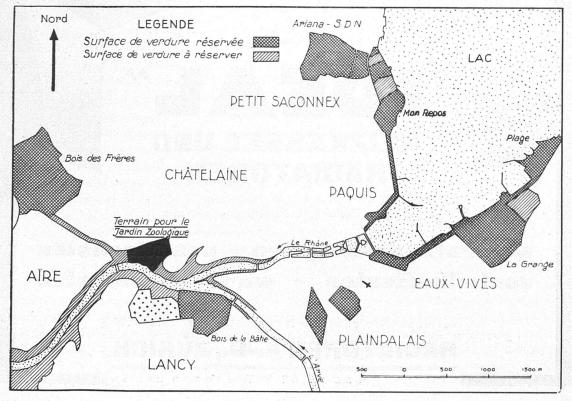
Le projet de création d'un Jardin zoologique. Le Conseil d'Etat vient de présenter, au Grand Conseil, un rapport à l'appui d'une demande de crédit destinée à l'acquisition d'une propriété en vue de la création d'un jardin zoologique. Quelques personnes dévouées et compétentes — parmi lesquelles Henry Larsen — cherchent en effet à doter Genève d'un Jardin zoologique analogue à ceux qui ont été créés à Bâle, à Zurich et dans d'autres villes d'Europe. La charge des installations et des aménagements à faire étant très lourde — elle absorbera tous les capitaux que les initiateurs recueilleront auprès de particuliers — ils ont demandé au Conseil d'Etat de leur venir en aide en mettant à leur disposition un terrain dont l'Etat ferait les frais et qui leur serait loué à un prix modéré.

Les terrains dont l'acquisition est envisagée sont compris entre l'avenue d'Aïre et le Rhône. Ils ont un développement d'environ 350 mètres le long de l'avenue d'Aïre et s'étendent au bord du Rhône sur une longueur approximative de 280 mètres. Leur superficie est sensiblement supérieure à 114.000 mètres carrés. Leur disposition générale est particulièrement favorable parce que, d'un plateau horizontal bordant l'avenue d'Aïre, ils descendent en pente douce vers le Rhône. Orientés en plein sud, dans un site d'une grande beauté, ils sont parfaitement appropriés au but immédiat à atteindre et constituent, au surplus, une réserve d'une valeur indiscutable pour les pouvoirs publics.

La Société immobilière «Cité-Jardin d'Aïre», qui possède les terrains, s'est engagée à les céder à l'Etat pour le prix de 375.000 francs payable au moyen de 15 annuités de 25.000 francs chacune, un intérêt au taux de 4 % l'an devant être payé sur les sommes restant dues. En attribuant aux constructions existantes une valeur très modérée de 125.000 francs, le prix de revient du terrain ressort ainsi à 250.000 fr., soit à 2 fr. 18 le mètre carré. La convention passée avec l'«Association pour la création d'un Jardin zoologique» fixe à 7000 francs par an le prix du loyer à verser par celle-ci à l'Etat.

En urbaniste averti, l'architecte Arnold Hoechel F. A. S. estime que Genève possède moins de surface publique en verdure que n'importe quelle ville suisse de plus de 50.000 habitants. Afin de combler en partie cette regrettable lacune en réservant les beautés naturelles du Canton de Genève pour les mettre à la portée de tous, Arnold Hoechel va plus loin encore que l'établissement du Jardin zoologique, il déclare que la communauté devrait acquérir certaines régions boisées de Veyrier, Versoix, Jussy et Satigny. Il convient non seulement de sauver tous les beaux sites bordant le Rhône, mais tous ceux de la campagne genevoise qui possède des parcs et des réserves forestières d'une rare magnificence.

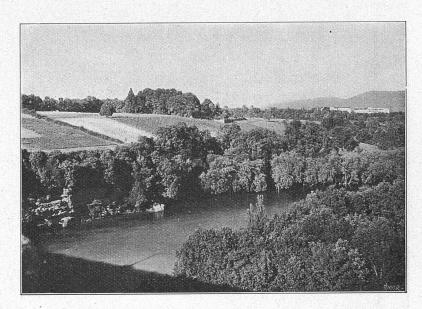
Dans l'étude des installations, les architectes F. Gampert et Baumgartner, que le Comité a choisis pour l'exécution d'un projet du Jardin zoologique, ont suivi la



conception moderne qui consiste à présenter les animaux en plein air et ont su mettre à profit les avis donnés par des experts étrangers et les expériences faites par d'autres villes. Toutes les constructions ont été placées dans la partie haute du terrain, de façon à ne pas gêner la vue de la terrasse et à ne pas couper la grande pelouse. Les chemins prévus permettront au public de faire le tour du parc en voyant les animaux dans les meilleures conditions.

L'exposition des maîtres de la peinture contemporaine. Dernièrement, dans les nouveaux locaux de la Galerie Moos, a eu lieu une intéressante exposition des maîtres de la peinture contemporaine qui comptait, parmi les meilleures œuvres, celles d'Alexandre Blanchet, Ferdinand Hodler, James Vibert, R. Th. Bosshard, Marc Chagall, Othon Coubine, André Derain, Raoul Dufy, Moïse Kisling, Henri Matisse, Pablo Picasso, Odilon Redon, Paul Signac, Maurice Utrillo et Maurice de Vlaminck.

Le futur Jardin zoologique de Genève La Campagne Vieusseux et le Rhône



Le Jardin zoologique qu'on a l'intention d'établir dans la Campagne Vieusseux, deviendra non seulement un complément nécessaire au Muséum et à l'Institut d'histoire naturelle, mais sera en outre un but de promenade éducative et donnera l'occasion d'observer, comme en pleine nature, des animaux d'espèces les plus variées provenant des diverses régions du globe.

Le Zoo de Genève, seul avec ceux de Bâle et de Zurich, possédera une grande steppe pour animaux africains et se spécialisera, notamment, dans la faune locale.

L'exposition des artistes graveurs de la Suisse latine. Au Grand Musée d'Art et d'Histoire a été inaugurée une exposition des artistes graveurs de la Suisse latine, dont le Comité promoteur est placé sous la présidence du peintre Fred Fay. On y remarque des œuvres d'Aurèle Barraud, Anita Corti, Fred Fay, Gustave François, Giovanni Giacometti, Alexandre Mairet, Conrad Meili, William Métein, Aldo Patocchi, J. A. Prina, Albert Schmidt et du regretté Edouard Vallet.

La nouvelle gare. On a commencé, ces jours derniers, les travaux relatifs à l'aménagement d'un passage souterrain à Cornavin, qui reliera le trottoir faisant face à la gare «provinciale» des C.F.F. (dont la disposition intérieure est vraiment pénible à voir) au trottoir donnant accès à cette dernière.

Un Stade français. Environ 5 hectares de la Campagne Vieusseux, dont le nouveau Zoo n'a pas envisagé l'achat, viennent d'être acquises par le Cercle Français, en vue d'y créer un Stade.

L'exposition de l'architecture et de l'art appliqué tchécoslovaques. Le Musée Rath a ouvert, le 11 septembre, une très belle exposition de l'architecture et de l'art appliqué tchécoslovaques qui mérite toute notre attention. Elle a été organisée, sous le patronage d'Edouard Bénès, ministre des Affaires étrangères, par l'architecte P. Janák et installée par le peintre L. Sutnar, deux artistes de Prague. Equipée avec un soin minutieux, cette exposition offre un tableau saisissant du niveau actuel des arts plastiques en Tchécoslovaquie. Pays neuf qui a su assimiler un art d'esprit nouveau, sans pour cela détruire le caractère particulier des traditions territoriales de son artisanat.

Pour nous rapporter au catalogue, nous ne croyons pas, comme le déclare Zd. Wirth, que «l'architecture tchécoslovaque peut se vanter d'une histoire millénaire». Cela n'a du reste aucune importance quant à la valeur intrinsèque de la nouvelle architecture tchèque. L'architecture traditionnelle de ce pays fut toujours influencée par des styles qui ne lui appartenaient pas. D'abord par ceux de l'Europe Centrale, ensuite par la culture ro-

mane du Nord de l'Italie. C'est Jan Kotéra qu'il faut considérer comme le seul précurseur de l'architecture tchécoslovaque moderne. C'est bien lui, en effet, qui inaugura le cubisme architectural tchèque, car le modernisme de P. Janák, qu'on lui oppose quelquefois, est vraiment trop approximatif, trop contradictoire, trop négateur des théories de l'esprit contemporain. Les premiers principes de l'architecture nouvelle en Tchécoslovaquie découlent directement des œuvres très significatives de Jan Kotéra.

L'exposition du Musée Rath, dont la section d'architecture a été organisée par les soins du ministère des Travaux Publics, présente, parmi des réalisations et des projets d'un intérêt secondaire, ceux des architectes de la jeune école rationaliste, particulièrement importants parce que dépourvus d'éléments symboliques et littéraires. En somme, on est heureux de constater combien l'architecture rationnelle possède en Tchécoslovaquie de saine vigueur et de clarté trionfante: témoignages probants de sa vitalité.

Dans l'art appliqué, les efforts les plus remarquables paraissent avoir été faits, non dans les verreries de Bohême, que nous goûtons d'ailleurs fort peu, mais dans l'ameublement, les textiles, les jouets, l'art du livre et la dentellerie qui est d'une beauté et d'une habileté tech-

nique vraiment exceptionnelles. La dentellerie tchèque qui prit déjà de l'extension à partir du XVIII^{me} siècle, est aujourd'hui en constant progrès de rénovation.

(Sur l'organisation de «L'Oeuvre» tchécoslovaque, voir l'article «Eine Ausstellung des tschechoslovakischen Werkbundes in Genf», à la page XLVII du présent numéro de «Das Werk».

Société des Nations. On annonce que les travaux de construction du Palais vont commencer incessamment et qu'environ 500 ouvriers y seront employés. Les 5 architectes assurent qu'en 1933 l'Assemblée de la S.D.N. pourra être tenue dans le nouvel édifice. Ce que les 5 architectes n'assurent pas c'est que leur Palais puisse rivaliser, même lointainement, avec les projets de Le Corbusier et Hannes Meyer.

Genève-Plage. Le Conseil d'Etat a présenté un rapport à l'appui du projet d'arrêté législatif ouvrant un crédit de 177.000 francs pour une première étape de travaux au Port-Noir et autorisant le Conseil d'Etat à effectuer un prêt de 525.000 francs à l'association «Genève-Plage».

A la suite du projet de Genève-Plage, on réalisera fort probablement un quai de 2 km. de long entre le Jardin Anglais et l'amont de la nouvelle plage.

Arch. Albert Sartoris.

Chronik

Zürcher Blumenfest

Man hat sich diesmal sehr Mühe gegeben, etwas Besseres zu machen als andere Jahre, und diese Mühe war ganz ersichlich, wie man so sagt, «von Erfolg gekrönt». Mit Abscheu erinnert man sich der üblichen Blumenwagen, bei denen die zarten Blumengeschöpfe zu einer Art Pasta oder Käse zusammengepfercht irgendetwas Dummes vorstellen mussten, einen Riesen-Sonnenschirm oder einen Pilz oder sonst so was. Man hat damit die Blumenindividuen degradiert, ihnen ihre Pflanzenpersönlichkeit genommen und sie nur als Pigment, als Farbpartikel verwendet zu Zwecken, die man mit farbigem Stoff oder buntem Anstrich oder gefärbten Hobelspänen genau so gut hätte erreichen können. Das Ganze hiess zwar jeweils «Blumenfest», war aber eine Orgie der Blumen-Missachtung. Diesmal gab es eine Beratungsstelle, die folgende «Richtlinien» aufstellte:

«Der Blumenschmuck soll den verwendeten Pflanzen nach Möglichkeit ihre natürliche Form belassen und ihrem Wachstum nicht Gewalt antun.

Das Dekorationsmaterial, z. B. für Wagenräder, Gartenschirme und dergleichen, das in seiner Farbenwirkung zur Ergänzung der darzustellenden Motive beizutragen hat, soll nicht aus Pflanzen und Blumen bestehen, sondern aus andern, passend gewählten Stoffen etc.

Bei jedem Bild soll die Blume in den Vordergrund treten.

Irgendwelche Formen oder Gebilde, die gar keine Beziehung zur Pflanzenwelt haben, sollen nicht durch Anhäufung von Blumen nachzubilden versucht oder zu sogenanntem «Mosaik» zusammengefügt werden.



Das neutrale Beratungskomitee steht allen Anfragen über Blumenschmuck für Wagen, Gruppen und Einzelfiguren mit Bildern und Skizzen bereitwilligst zur Verfügung.»

Diese Bestimmungen sagen ja eigentlich nichts anderes, als was für jeden, der mit Blumen zu tun hat, selbstverständlich sein sollte. Die Entgleisungen der früheren Jahre — auch Entgleisungen bei der Prämie-